

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NARBONNE - 1104 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/06/2026 - 1687 - 2009 B 00390 - 515 135 994 - A.L.E.A.N

2026/1684
le 09/06/26

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.R.L. A.L.E.A.N		7 RUE DES LAURIERS	
SIRET	5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7	11560 FLEURY D AUDE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil courtage comm. programmé immob	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LAIN DARIO 5 RUE FERNAND BERTA 6000 PERPIGNAN Tél: 04 68 61 03 30			
GA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 16/09/2025	Lieu: FLEURY D AUDE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	MR PARRA GERALD
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	MR PARRA GERALD
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.L.E.A.N

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DES LAURIERS

11560 FLEURY D AUDE

Numéro SIRET * 5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						3 0 0 6 2 0 2 5		3 0 0 6 2 0 2 4		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	7 7 5	030	7 7 5				
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	7 7 5	048	7 7 5				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072		074					
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084		086					3
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096		098					3
	Total général (I+II)		110	7 7 5	112	7 7 5				3
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation			124						
	Réserve légale			126		100		100		
	Réserves réglementées*			130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131						
	Report à nouveau			134		(14 089)		(14 487)		
	Résultat de l'exercice			136		(3)		398		
	Subventions d'investissement			137						
	Provisions réglementées			140						
	Total I			142		(12 991)		(12 989)		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154						
	Emprunts et dettes assimilées			156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés			166						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169						
	Comptes courants d'associés			173		12 991		12 991		
	Autres dettes			175						
	Produits constatés d'avance			174						
	Total III			176		12 991		12 991		
	Total général (I + II + III)			180					3	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Page 4									
Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.T.E.A.N									
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 5) Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 4) Néant *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		services *		217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230			4 6 4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			4 6 4		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3		6 6	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244				
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3		6 6	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3)		3 9 8		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(3)		3 9 8		
B - RÉSULTAT FISCAL				312		314	3		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. sexes)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)		181	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			342
Divers (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexes)	992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	3		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *2.0.....3.0 ont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	3		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.L.E.A.NNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	775	472		474		476	775	775
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	775	492		494		496	775	775

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	775	562		564		566	775
TOTAL		570	775	572		574		576	775

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5										
		6		7		8		9		10										
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme									
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589				
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590		583		594		595						
TOTAL										596		585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S . A . R . L . A . L . E . A . NNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	20 307
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	3
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	20 309

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : S . A . R . L . A . L . E . A . N	Néant ☒	*
Exercice ouvert le : 01/07/2024	et clos le : 30/06/2025	Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Retrèes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024		160		
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 5

N° SIRET

5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. A.L.E.A.N

ADRESSE (voie)

7 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL

11560

VILLE

FLEURY D AUDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

1

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

PARRA

Prénom(s)

GERALD

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

080875

N° Département

69

Commune

COURSAN

Pays

FR

Adresse :

N°

2

Voie

IMPASSE DES ORMEAUX

Code postal

11110

Commune

SALLES D'AUDE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ALEAN
EURL au Capital de 1 000 €uros
Siège Social : 7, rue des lauriers
11560 FLEURY

515 135 994 RCS NARBONNE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VINGT HUIT MAI DEUX MILLES VINGT SIX**

L'An Deux Mille vingt six,
Le 28 mai à 14 heures,

Les associés de la E.U.R.L «ALEAN», entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au Capital de

MILLES €uros (1000 €) divisé en MILLE PARTS (1000) sociales dont le siège social est à FLEURY 11560 – 7, rue des lauriers

Se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur PARRA Gérard, gérant non associé.

Monsieur PARRA Gérard, préside la séance en qualité de gérant non associé.

Le Président constate qu'est présente à la réunion :

- La EURL ALEAN, propriétaire de MILLES PARTS, ci..... 1000 PARTS

Représentée par son cogérant Monsieur PARRA Gérard

TOTAL DES PARTS PRESENTES : MILLE PARTS, ci 1000 PARTS

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Dispense de lettre recommandée en raison de la présence de tous les associés,

Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 Juin 2025 et, rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau Code du Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

Approbation de la rémunération de la gérance,

Approbation desdits comptes - Quitus à la gérance.

Affectation du résultat.

Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Un exemplaire des statuts de la société,

La feuille de présence,

La copie de la convocation,

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,

le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 19 du Code de Commerce,

L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.

Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants

ou leurs ayants droits plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et qu'ils ont la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social pendant ce même délai.

Le Président donne lecture de son rapport sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 30.06.2025 puis ouvre la discussion.

La discussion est close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale déclare irrecevable toute action en nullité pour vice de convocation en raison de la présence de tous les associés, et confirme avoir reçu les documents légaux exigés par la loi à la présente convocation.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu connaissance du rapport de la gérance sur la marche de la société au cours de l'exercice écoulé, sur les comptes et le bilan du dit exercice, approuve les comptes et le bilan tels qui lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate que l'exercice se solde par une perte net comptable de 398.33 €uros.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette de l'exercice soit 398.33 €uros de la manière suivante :

La somme de 398.33 € au compte «REPORT A NOUVEAU »

L'assemblée générale constate que Monsieur Gérald PARRA Cogérant associé n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée, Monsieur PARRA Gérald s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence des décisions ci-dessus, consent quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur PARRA Gérald gérant non associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée, Monsieur PARRA Gérald s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

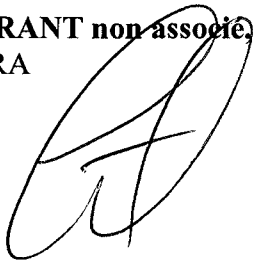
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

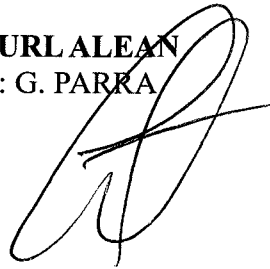
Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il est décidé, il est dressé le présent procès verbal signé par les Associés et le gérant après lecture.

LE GERANT non associé,
G.PARRA



Pr/ La EURL ALEAN
le gérant : G. PARRA



ALEAN
EURL au Capital de 1 000 €uros
Siège Social : 7, rue des lauriers
11560 FLEURY

515 135 994 RCS NARBONNE

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE.**

Chère Associée,

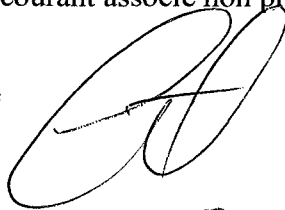
En vertu des dispositions de l'article L.223-19 du Code du Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter ci-après le détail des conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2025 entre la société et ses associés, gérant ou non.

Chacune de ces conventions est soumise à votre approbation, l'associé ou les associés intéressés ne prenant pas part au vote.

CONVENTION I. ENTRE LA SOCIETE «ALEAN » et Monsieur PARRA
Gérald, gérant non associé :

n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice, a laissé à disposition de la société la somme de 12991.40 € en compte courant associé non productive d'intérêts.

LE GERANT non associé
G.PARRA



P/ LA EURL ALEAN
LE GERANT
G. PARRA.

